

DEMANDE DU BAPE AU MFQ DANS LE CADRE DE SON ANALYSE DES ENJEUX DE LA FILIÈRE URANIFÈRE AU QUÉBEC

DEMANDE

- Dans le cadre du mandat sur l'analyse des enjeux de la filière uranifère confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), celui-ci a demandé la collaboration du ministère des Finances afin de préciser les différentes formes de soutien dont bénéficie le secteur minier.

- Plus spécifiquement, la demande est constituée des trois questions suivantes :

1) EXISTE-T-IL DES PROGRAMMES AU MINISTÈRE PERMETTANT D'ACCOMPAGNER LES INDUSTRIES MINIÈRES DANS LEURS ACTIVITÉS ET, SI OUI, QUEL TYPE DE SOUTIEN CHACUN D'EUX APPORTE-T-IL ?

- Il n'existe pas de programme au ministère des Finances visant à accompagner l'industrie minière.

2) POURRIEZ-VOUS DÉCRIRE LES TYPES DE SOUTIEN FINANCIER ACCORDÉ PAR LE MINISTÈRE AUX COMPAGNIES MINIÈRES ?

a.i) Dépenses fiscales

- Le gouvernement soutient le secteur minier à l'aide de différentes mesures fiscales qui visent à stimuler les investissements dans le secteur. Ces mesures fiscales, qui constituent des dépenses fiscales pour le gouvernement, sont les suivantes :
 - le crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources. Ce crédit d'impôt permet aux sociétés minières qui engagent des dépenses d'exploration admissibles sur le territoire québécois de se faire rembourser une partie de ces dépenses;
 - les avantages fiscaux relatifs aux actions accréditives. Un contribuable qui acquiert une action accréditive bénéficie, de façon générale, d'une déduction de son revenu imposable si le financement ainsi obtenu par la société émettrice est utilisé pour défrayer les coûts des travaux d'exploration ou de mise en valeur et si les frais ainsi engagés font l'objet d'une renonciation en faveur de l'actionnaire;
 - le crédit de droit remboursable pour perte. En vertu du régime d'impôt minier, ce crédit permet aux sociétés minières d'obtenir un remboursement équivalant à une partie des frais admissibles engagés pour des dépenses d'aménagement et de mise en valeur avant production dans le cas des minières et des dépenses d'exploration, d'aménagement et de mise en valeur avant production pour les sociétés d'exploration.
- De plus, les sociétés minières peuvent bénéficier des crédits d'impôt applicables à l'ensemble des sociétés comme le crédit d'impôt pour stage en milieu de travail ou le crédit d'impôt pour la R-D.

Dépenses fiscales entre 2000 et 2011

- Au cours de la période 2000 à 2011, les dépenses fiscales liées au secteur minier se sont établies à 1,36 G\$.
- Durant cette période, le crédit d'impôt relatif aux ressources a représenté 728 M\$, soit plus de la moitié du soutien fiscal total.
- Le soutien fiscal a augmenté durant la période, passant de 36 M\$ en 2000 à 177 M\$ en 2011, suivant ainsi la tendance du cycle minier.

SOUTIEN FISCAL GOUVERNEMENTAL AU SECTEUR MINIER, 2000-2011

(en millions de dollars)

	Crédit de droits remboursable pour perte	Déductions pour opérations minières ⁽¹⁾	Crédit relatif aux ressources	Actions accréditatives	Autres crédits	Total
2000	9	11	0	6	11	36
2001	8	11	8	6	13	45
2002	11	8	18	7	12	56
2003	6	8	30	10	8	63
2004	11	7	37	18	4	77
2005	12	9	48	23	4	95
2006	17	11	64	36	9	136
2007	24	10	107	45	7	193
2008	31	6	130	28	5	200
2009	15	5	86	21	4	131
2010	14	3	89	43	4	153
2011	11	0	111	49	6	177
Total	169	88	728	290	87	1 362

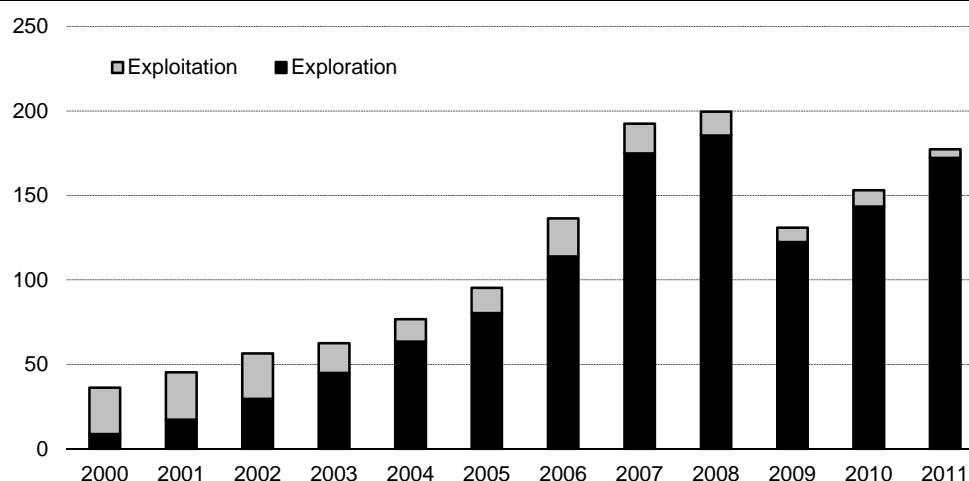
(1) Cette mesure a pour effet de réduire le capital versé utilisé dans le calcul de la taxe sur le capital. La taxe sur le capital a été abolie en 2011.

Note : Les données pour les années 2012 et suivantes sont provisoires ou incomplètes.

- Le soutien fiscal est principalement associé à l'exploration minière, qui a reçu près de 1,16 G\$ pendant la période étudiée, tandis que l'exploitation minière en a reçu pour près de 200 M\$.
- Le crédit relatif aux ressources et les actions accréditatives sont entièrement associés à l'exploration minière, tandis que le crédit de droits remboursable pour perte, les déductions pour opérations minières et les autres crédits sont associés à la fois aux minières et aux sociétés d'exploration.

SOUTIEN FISCAL POUR L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION MINIÈRE, 2000-2011

(en millions de dollars)



Source : Ministère des Finances du Québec.

a.ii) Autres dépenses

Le Fonds du Plan Nord

- Le Fonds du Plan Nord (FPN) est un fonds spécial légalement constitué et institué au sein du ministère des Finances en juin 2011.
- Le FPN ne finance aucun programme ayant pour objet d'accompagner les entreprises minières dans leurs activités.
- Toutefois, le FPN a accordé, à une seule occasion, un soutien financier direct à une entreprise minière, Les Diamants Stornoway (Canada) Inc. (Stornoway).
 - Stornoway est une société canadienne d'exploration et de mise en valeur de propriétés diamantifères.
 - Le 6 décembre 2012, le gouvernement a accordé à Stornoway un prêt d'un montant en capital maximal de 77 M\$ aux fins de contribuer au financement d'un accès routier.

b) Dépenses par programme

- Il n'existe pas de programme au ministère des Finances visant à accorder un soutien financier à l'industrie minière.

c) Dépenses directes

- Il n'y a pas de dépenses directes au ministère des Finances qui visent à soutenir l'industrie minière.

3) PRODUIRE UN TABLEAU DE L'ÉVOLUTION DES MONTANTS EN CAUSE DEPUIS LES 10 DERNIÈRES ANNÉES EN DISTINGUANT LA FILIÈRE URANIFÈRE DE L'ENSEMBLE DE L'ACTIVITÉ MINIÈRE

- La filière uranifère au Québec est exclusivement concentrée dans des activités d'exploration.
- Les données dont dispose le ministère des Finances sur les activités d'exploration ne permettent pas de répartir ces activités, et donc les aides fiscales qui y sont associées, selon la substance explorée.
- Toutefois, les sociétés d'exploration d'uranium peuvent accéder aux mêmes avantages fiscaux que l'ensemble des sociétés d'exploration minière du Québec.